



Flash communal

Grammond

Présents :

- Patrice CARTERON (Maire)
- Bruno GREGOIRE (Adjoint)
- Catherine GANDIN (Adjointe)
- Joël SEON (Adjoint)
- Cyril VILLARD (Adjoint)
- Paul BONNIER
- Xavier GRANJON
- Lucia POINT
- Thierry VACHON
- Murielle BEYNEL
- Laurent CHIPIER
- Sandra PADEL
- Gilles THELISSON

Excusés :

- Damien GIANDOLINI
- Jean-Pierre POULAT

❖ TARIFS 2022-2023 DU SERVICE PERISCOLAIRE ET DE LA CANTINE :

Le conseil municipal valide les tarifs suivants pour la rentrée 2022/2023 :

Quotient familial	0 à 450	451 à 699	700 à 1000	> à 1000
Tarif repas cantine	4,20 €			
Tarif repas cantine (si inscription hors délai)	6,00 €			
Tarif 1/4 d'heure accueil périscolaire 7h20 à 8h20 et 16h30 à 18h30 + forfait temps méridien (2 x 1/4 d'heures)	0,29 €	0,39 €	0,50 €	0,60 €

❖ APPROBATION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2021

Le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable. Le conseil municipal adopte ce rapport. Il est consultable sur www.services.eaufrance.fr

❖ POINTS SUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Au vu de leur déroulement de carrière, deux agents communaux peuvent prétendre à un avancement de grade. Pour que ces avancements soient possibles, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{re} classe et un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe et de supprimer les postes actuels d'adjoint technique territorial principal 2^e classe et d'adjoint administratif.

Un agent communal a présenté une demande de rupture conventionnelle. Le Conseil Municipal souhaite réfléchir avant de lui rendre réponse.

❖ ADRESSAGE NOUVEAU LOTISSEMENT DU BITERNAY

A la suite de la création du nouveau lotissement, une nouvelle rue va être créée. Le Conseil Municipal nomme cette dernière « Impasse du Biternay ».

❖ EMPRUNT CREDIT RELAIS

Afin d'atténuer l'impact sur la trésorerie des subventions attendues pour le City Stade et le Centre Technique, le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 175 000 € à un taux de 1.29%.

❖ REGLEMENT ESPACE DE LOISIRS

Le Conseil Municipal approuve le projet de règlement de l'espace de loisirs établi par la commission « animation de l'environnement ».

❖ DEROGATION DEMATERIALISATION DES ACTES

A compter du 1^{er} juillet 2022, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun des actes des collectivités territoriales. Afin de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et par dérogation applicable pour les communes de moins de 3 500 habitants, le Conseil Municipal décide que les actes continueront à être publiés par affichage.

❖ REVISION LOCATION CHAPITEAU COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide de réviser la location du chapiteau. A compter du 10 juin 2022, la location sera de 60 € pour les habitants et les associations de la commune et de 80 € pour les associations extérieures.

❖ QUESTIONS DIVERSES

Programme d'Intérêt Général (PIG) : Mis en place par la CCMDL, il s'agit d'aides financières pour la rénovation énergétique et l'adaptabilité pour les personnes âgées de leurs habitations. Les usagers doivent contacter le Parc Eco Habitat pour plus de renseignements.

Sondage terrain de tennis : Les commissions « bâtiments » et « communication » vont se réunir afin d'informer la population de l'étude réalisée et avoir son avis sur la poursuite du projet.



Suivez l'actualité de Grammond sur :

- ❖ **Facebook :** www.facebook.com/Grammond42.Commune
- ❖ **Internet :** <https://www.grammond.fr/>

✓ **Recensement militaire :**

Les jeunes gens et jeunes filles nés en **juillet 2006**, doivent se présenter en Mairie, munis de leur **carte d'identité et du livret de famille des parents**, dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans. L'attestation de recensement, remise par la Mairie, est obligatoire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Les jeunes recensés doivent s'inscrire, par la suite, dans l'espace jeune du site majdc.fr.

✓ **Fermeture du secrétariat de mairie :**

- ❖ Le **secrétariat de mairie** sera fermé le **lundi 4 juillet** et du **lundi 11** au **vendredi 15 juillet inclus**.

✓ **Sondage pour la construction de logements locatifs sur le terrain de tennis :**

Un sondage a été distribué dans vos boîtes aux lettres, afin d'avoir l'avis de la population, sur la construction de logements locatifs sur le terrain de tennis. Vous pouvez déposer ce document, en mairie, au plus tard jusqu'au 4 juillet.

✓ **Enquête INSEE :**

L'INSEE réalise du 22 juin au 16 juillet 2022, une enquête statistique sur les loyers et les charges. Cette enquête, à caractère obligatoire, est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (CNIS). Un échantillon d'environ 5 500 logements a été sélectionné aléatoirement sur l'ensemble du territoire. Parmi ces logements, certains d'entre eux se situent dans notre commune. Si vous en faites partie, un enquêteur de l'INSEE prendra contact avec vous pour répondre à l'enquête. Les enquêteurs de l'INSEE sont tenus au secret professionnel. Vos réponses restent anonymes et confidentielles. Elles serviront uniquement à établir des statistiques, la loi interdisant tout usage à des fins de contrôle fiscal.

✓ **Offre d'emploi :**

La commune recrute **un·e agent polyvalent·e à temps non complet** (28,5 h annualisé), à compter du 1er septembre 2022, pour **assurer** les services postaux, les services financiers et les prestations associées d'une **agence postale communale**, la **surveillance des enfants** de l'école pendant la pause méridienne et **effectuer l'entretien** de différents locaux communaux

Missions :

- **Agence postale : 16 h par semaine (du lundi au samedi)**
 - Services postaux
 - Services financiers et prestations associées
- **Surveillance pause méridienne : 2 h par jour en période scolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi)**
- **Entretien de locaux communaux :**
 - Entretien de locaux communaux (agence postale, école, bibliothèque, salles communales et annexes...)
 - Balayage, lavage, dépoussiérage des locaux et des surfaces
 - Respect des consignes d'utilisation des produits et des règles d'hygiène
 - 8 h par semaine en période scolaire
 - 7 h à chaque « petites vacances » et 28 h aux vacances d'été

Profil demandé : Capacités relationnelles, rédactionnelles et bureautiques
Polyvalence, rigueur et discrétion

Les candidatures sont à adresser à Monsieur le Maire -111 rue du Forez 42140 GRAMMOND ou sur :
mairie@grammond.fr